

Réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2021

L'an Deux Mil vingt et un, le 5 novembre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur POISSANT Pierre, le Maire.

Etaient présents :

MM POISSANT, BRAQUEHAIS, DUVAL, HERRIER, LEJEUNE, MARTIN, CAVELIER, LEMARCHAND, CRISTIN

Mmes BOULLEN, LEFEBVRE, ALEXANDRE, SINSEAU

Absent excusé : aucun

Absente : Mme ROGNANT

Secrétaire de séance : M. HERRIER

Date de convocation : 29 octobre 2021

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Démission de Mme COLBOC
- City-Stade
- Devis illuminations
- Lotissement « Clos Gibeaux »
- Décision modificative
- Syndicat électrique
- Extension du colombarium
- Défibrillateur
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Avis du conseil municipal : le compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité et mis en signature.

A noter que le compte-rendu 25 juin 2021, approuvé lors du précédent conseil, et remis en forme a été également mis en signature.

Démission de Mme COLBOC (06112021/01)

M. le Maire fait lecture aux élus du courrier officiel de Mme COLBOC reçu par la Mairie et présentant sa démission pour des raisons personnelles. Le conseil municipal prend acte de cette demande.

Mme COLBOC était membre titulaire du bureau du SIVOS. A la suite de sa démission, il est donc nécessaire de désigner un(e) nouveau(elle) titulaire. Mme ALEXANDRE, déjà membre suppléant du bureau du SIVOS, propose sa candidature pour remplacer Mme COLBOC.

Avis du conseil municipal : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la candidature de Mme ALEXANDRE comme titulaire du bureau du SIVOS.

M. le Maire rappelle que le bureau du SIVOS est sensé comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants par commune. Les membres titulaires sont à présent Mme ALEXANDRE et MM BRAQUEHAIS et POISSANT. Il ne subsiste cependant qu'un seul suppléant, M. HERRIER. Il demande aux élus s'il y aurait d'éventuels candidats pour compléter le bureau du SIVOS, mais finalement aucune candidature n'est proposée à ce stade.

City-Stade (06112021/02)

Mme LEFEBVRE et M. DUVAL ont instruit ce dossier. Ils ont consulté quatre fournisseurs potentiels pour ce type d'équipement : TRANSALP, SATD, CASAL SPORT et KOMPAN. Ils ont procédé à une comparaison qualitative des équipements proposés et des éléments financiers. Mme LEFEBVRE présente aux élus cette comparaison sous la forme d'un tableau de synthèse regroupant les différentes réponses à notre appel d'offre.

A noter qu'afin d'informer les élus de façon plus précise sur ce type d'équipement, Mme LEFEBVRE et M. DUVAL sont parvenus à solliciter le représentant commercial d'un des fournisseurs, M. LENFANT de la société SATD, qui a réalisé une présentation avant la réunion du conseil municipal. Cette présentation a permis notamment aux élus de mieux appréhender le contenu des produits proposés et de poser un certain nombre de questions, notamment sur les conditions d'utilisation, sur les aspects techniques, sur les conditions d'entretien et sur la durabilité.

Dans le tableau de synthèse présenté, seuls les devis fournis par les entreprises SATD et KOMPAN permettent réellement d'aboutir à un chiffrage complet du projet, intégrant la prise en charge de la réalisation de la plateforme en enrobé sur laquelle le city-stade serait installé. A cet égard, Mme LEFEBVRE et M. DUVAL suggèrent fortement de privilégier ces fournisseurs pour des raisons de gestion de chantier et, surtout, de garantie sur l'ensemble de l'installation.

Les devis présentés par SATD et KOMPAN, intégrant la réalisation de la plateforme, sont les suivants (nota : ces prix seront bloqués à la signature du devis) :

- SATD : 69 057 € TTC
- KOMPAN : 77 201 € TTC

Ils portent sur des équipements quasi-identiques à savoir :

- Une dimension de terrain de jeux de 22 m x 10 m (plateforme de 24 m x 12 m) ;
- Un gazon synthétique garanti 8 ans (durée de vie probable 10 à 12 ans) ;
- Équipements de sport : deux buts, deux paniers de basket, des poteaux pour filet de tennis ou autre, quatre buts « brésiliens » ;
- Structure métallique garantie à vie ;
- Réhausse de séparation avec le terrain de football (le city-stade serait en effet installé à côté du stade, près des vestiaires actuels).

A noter cependant que la structure métallique proposée par SATD est en acier inox et que celle proposée par KOMPAN est en acier galvanisé.

Sur le plan du financement, ce type d'équipement peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % sur le coût hors taxes (en particulier si la structure est réalisée en inox). Mme LEFEBVRE et M. DUVAL ont dès à présent identifié les différents organismes pouvant potentiellement contribuer à cette subvention. De plus, la TVA de 20 % peut être récupérée en grande partie (près de 15 %) au bout de deux ans après réception de l'équipement.

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve finalement à l'unanimité le devis présenté par la société SATD d'un montant de 69 057 € TTC, avec une structure en inox et intégrant les équipements listés ci-dessus.

M. le Maire demande à Mme LEFEBVRE et M. DUVAL de consulter les riverains de ce futur city-stade et d'informer le club de football, compte tenu de son positionnement par rapport aux installations existantes. L'école sera bien entendu informée en temps utile sachant que ce city-stade sera potentiellement aussi à la disposition des élèves.

Le dossier étant finalisé avec le devis de SATD approuvé, les courriers de demande de financement vont pouvoir être préparés et adressés aux différents organismes identifiés.

M. le Maire se propose également d'instruire le dossier sur le plan de l'urbanisme, à savoir, vérifier si une déclaration préalable ou le dépôt d'un permis de construire s'avère nécessaire.

Devis illuminations (06112021/03)

Nous avons reçu les devis de la société Illuminations Services pour nous équiper pour les fêtes de fin d'année. Rappelons que nous privilégions ce fournisseur en raison des bonnes relations que nous entretenons avec lui depuis plusieurs années et du fait de son professionnalisme et de sa réactivité en cas de problème avec les équipements fournis.

Ces devis comportent :

- La location de quatre supports décoratifs à poser sur nos candélabres pour un montant de 720 € TTC ;
- La vente d'une guirlande que nous envisageons de poser en bordure du cimetière et qui viendra compléter les équipements dont nous disposons déjà, pour un montant de 588 € TTC.

Avis du conseil municipal : Le conseil municipal approuve ces devis à l'unanimité.

Lotissement « Clos Gibeaux »

M. le Maire rappelle que, lors du conseil municipal du 12 mars 2021, les élus ont approuvé le devis établi par le SDE76 pour la mise en place d'un éclairage public au niveau du « Clos Gibeaux » et ont autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante avec le SDE76. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève au total à 32 447,29 € TTC, sachant que la contribution de la commune est de 14 002,42 € TTC. Ces travaux devraient pouvoir être réalisés lorsque l'ensemble des nouvelles habitations du « Clos Gibeaux » seront achevées.

A noter que la prise en charge financière de cet éclairage du « Clos Gibeaux » est conditionnée par la rétrocession à la commune par le lotisseur IDEAME du parking situé sur le lotissement et jouxtant la Mairie et l'école. Il conviendra donc de s'assurer que cette rétrocession est bien effective avant d'autoriser SDE76 à réaliser ces travaux.

Décision modificative (06112021/04)

Le budget prévisionnel 2021 relatif à la taxe d'aménagement due à CAUX SEINE agglo était d'un montant de 4000 €. Nous avons cependant réalisé un montant de 6952 € sur ce poste. Nous devons donc procéder à un ajustement de notre comptabilité comme suit :

- Compte 020 (dépenses imprévues) : - 2960 €
- Compte 10226 (taxe d'aménagement) : + 2960 €

Avis du conseil municipal : Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Syndicat électrique

M. le Maire informe les élus de la réception d'un devis du SDE76 correspondant à la poursuite des travaux d'enfouissement du réseau électrique de la D80. Ces travaux d'enfouissement ont été déjà effectués précédemment principalement sur une portion de la rue Saint-Blaise en direction de Beuzeville-la-Grenier. Il s'agit ici de les compléter dans l'autre direction.

Le devis SDE76 s'élève à un montant total de 94 474,80 € TTC et la contribution de la commune serait de 33 457,70 € TTC.

Rappelons que l'enfouissement du réseau électrique présente à la fois un intérêt sur le plan esthétique et sur le plan sécurité.

Si ce devis était approuvé, il pourrait être opportun de réaliser ces travaux en parallèle de l'aménagement de la D80 lié au projet de sécurisation de la traversée du village. Mais, à ce stade, nous ne disposons pas encore de visibilité sur l'aboutissement de ce projet de sécurisation (formalités administratives à relancer et appel d'offre d'entreprises à effectuer).

Enfin, nous avons également besoin de disposer d'une meilleure visibilité sur la faisabilité du financement de ces travaux par la commune, notamment au regard du financement qui sera aussi nécessaire pour le city-stade, voire pour d'autres projets.

Avis du conseil municipal : Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le conseil municipal propose à l'unanimité de reporter cette décision.

Extension du colombarium

Le colombarium existant a été réalisé, il y a quelques années, par les Pompes Funèbres Burette. Il comporte six emplacements, dont quatre déjà utilisés. Il convient donc de programmer dès que possible son extension.

Dans cette optique, une consultation a été effectuée auprès de la même entreprise afin de préserver une certaine harmonie d'ensemble au monument. Le devis fourni par les Pompes Funèbres Burette s'élève à un montant total de 5 880 € TTC (soit 4 900 € HT) pour une extension de 6 emplacements.

Ce projet pourrait être subventionné via la DETR, donc l'Etat. Les subventions de ce type sont en 2021 d'un montant de 20 à 30 % du total HT. M. le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 pour ce projet.

Avis du conseil municipal : Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à demander une subvention auprès de la DETR 2022 pour l'extension de notre colombarium.

Défibrillateur (06112021/05)

M. le Maire informe les élus que, le défibrillateur situé devant la Mairie ayant plus de 10 ans, il doit être remplacé. De plus, comme déjà discuté lors d'un précédent conseil, il est nécessaire d'implanter un deuxième défibrillateur près de la salle polyvalente (et des vestiaires) en raison de la législation relative aux établissements recevant du public. Cette obligation est fixée selon une nouvelle application du décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes. Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2021.

Le SDIS a été sollicité à ce propos pour identifier un fournisseur. Il se trouve que leur fournisseur est le même que celui que nous avons consulté.

Par ailleurs, il se trouve que la commune de Saint-Jean de la Neuville a également besoin de s'équiper en défibrillateurs et M. DUHAMEL, Maire de Saint-Jean de la Neuville, serait favorable à un regroupement de nos communes pour la consultation. Concrètement, le devis groupé s'avère effectivement sensiblement plus attractif. Pour la fourniture de nos deux défibrillateurs, il est d'un montant de 2 546 € TTC (au lieu de 2 607 € TTC en commandant séparément). Il y a également un léger avantage sur le contrat de maintenance.

Avis du conseil municipal : Le conseil municipal valide à l'unanimité le regroupement avec la commune de Saint Jean de la Neuville pour passer commande des défibrillateurs et approuve le devis obtenu dans ces conditions.

M. le Maire se propose de solliciter le département pour tenter d'obtenir une éventuelle subvention sur ces équipements sachant que le défibrillateur situé auprès de la Mairie avait été à l'origine fourni gratuitement par ce dernier. CAUX SEINE aggro a également été sollicité pour une contribution.

M. le Maire précise également qu'il faudra prévoir la mise en place d'une alimentation électrique extérieure pour le défibrillateur destiné à la salle polyvalente et aux vestiaires. De même, il faudra prévoir l'implantation de la signalétique appropriée.

Questions diverses

Cérémonie du 11 novembre

M. le Maire rappelle aux élus qu'ils sont invités à participer à la commémoration du 11 novembre. A cette occasion, M. Jean-Pierre COMBRES se verra décerner une médaille militaire. De plus, un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.

Information sur le PLU et le SCoT

M. le Maire informe les élus du souhait de CAUX SEINE aggl. d'organiser prochainement à notre intention une réunion d'information sur l'avancement du projet PLU et SCoT. La date précise sera confirmée ultérieurement.

« Clos Gibeaux » : réception d'un courrier de futurs propriétaires

M. le Maire informe les élus de la réception par la Mairie d'une copie d'un courrier adressé en RAR au lotisseur IDEAME. Ce courrier fait état d'une pétition des propriétaires des lots 1, 2 et 3 du lotissement concernant la hauteur du chemin bordant leurs futures propriétés (à environ 1 m au-dessus du niveau de leurs terrains) qui crée un préjudice en termes d'intimité de leurs biens.

Après discussion, M. le Maire propose de soutenir la démarche des intéressés qui nous semble légitime. Il se propose de consulter l'urbanisme et CAUX SEINE aggl. afin d'identifier la marche à suivre.

Rappelons que le chemin en cause appartient au lotissement. De plus, il ne pourra pas être utilisé à court terme car il s'agit aujourd'hui d'une voie sans issue. Cela ne présage évidemment pas de l'avenir, mais la commune pourrait peut-être en bloquer l'accès.

Babillarde

Mme LEFEBVRE indique qu'une première réunion visant à préparer le contenu de la future Babillarde et à répartir le travail entre les contributeurs a eu lieu le 25 octobre dernier.

Lavage des vitres de la salle polyvalente

Mme LEFEBVRE indique qu'elle a commencé à consulter des prestataires pour assurer le lavage des vitres de la salle polyvalente. Le premier devis reçu s'élève à un montant de 147 € TTC. Un second devis est en attente.

Loto Téléthon du club JOIE DE VIVRE

MM MARTIN et HERRIER informe les élus de l'organisation le 4 novembre dernier par le club des aînés du PARC D'ANXTOT d'un loto au bénéfice du Téléthon 2021. Cette manifestation traditionnelle du club JOIE DE VIVRE avait dû être suspendue en 2020 à cause de la pandémie. Elle n'a rassemblé cette année qu'une quarantaine de personnes mais le bilan global s'avère extrêmement satisfaisant.

Abris-bus de la salle polyvalente

M. DUVAL indique que l'abris-bus proche de la salle polyvalente, qui avait été renversé et dégradé lors de la récente tempête Aurore, a été réparé et remis en place avec la contribution de MM MARTIN et GRIEU.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le xx décembre 2021

Délibérations

Délibération 05112021/01 : Désignation de Mme ALEXANDRE comme membre titulaire du SIVOS

Délibération 05112021/02 : Approbation du devis de la société SATD pour le projet de city-stade

Délibération 05112021/03 : Approbation des devis de la société Illuminations Services pour les éclairages des fêtes de fin d'année

Délibération 05112021/04 : Approbation de la décision modificative concernant la taxe d'aménagement

Délibération 05112021/05 : Approbation du regroupement avec la commune de Saint Jean de la Neuville pour la commande de défibrillateurs et du devis correspondant

POISSANT Pierre	BRAQUEHAIS Mickaël	CAVELIER Sylvain	CRISTIN Guillaume
DUVAL Yves	HERRIER Dominique	LEJEUNE Norman	MARTIN Etienne
LEMARCHAND Sylvain	ALEXANDRE Mathilde	BOULLEN Claire	SINSEAU Clémence
LEFEBVRE Carine	ROGNANT Cécilia Absente		